

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 2 (1890)
Heft: 6

Rubrik: Société des photographes suisses

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Société des photographes suisses.

Le 5 mai courant a eu lieu, à l'hôtel Beau-Site, à Lausanne, la 5^{me} assemblée générale de l'Association des photographes suisses. La séance qui réunissait outre les membres de l'Association venus des divers cantons suisses un certain nombre de membres de la Société photographique de Lausanne, s'est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. F. Gysi, d'Aarau. Le rapport de gestion contenait les détails sur les travaux du Comité pendant l'exercice écoulé, ainsi que le rapport sur l'Organisation de la section photographique à l'Exposition universelle de Paris, présenté par M. O. Pfenninger, de Saint-Gall, qui avait été chargé de ce travail, et celui du Juré nommé par le Département fédéral des Affaires étrangères, sur la présentation de la Société. Ces rapports, ainsi que le compte rendu financier, ont été adoptés à l'unanimité.

Parmi les sujets discutés ensuite venait en première ligne la question de la protection légale des œuvres photographiques. Nos photographes, principalement ceux qui s'occupent de la reproduction des paysages, voyent journallement leurs œuvres, produites souvent au prix de grands sacrifices, reproduites et vendues à vil prix par des contrefacteurs, contre lesquels ils restent sans défense.

Cette question, qui est du reste à l'ordre du jour dans d'autres pays, sera sérieusement étudiée par le Comité de l'Association, qui cherchera à obtenir des autorités fédérales un remède à cette fâcheuse situation.

L'Assemblée a ensuite entendu une conférence de M. É. Pricam, membre du Jury international, sur la section photographique de l'Exposition universelle, qui a fait, en outre, circuler des spécimens des procédés les plus intéressants

figurant à cette exposition. Après un dîner rapide et sans discours, la séance a été reprise et il a été procédé à l'élection du Comité. Ont été désignés :

MM. Émile Pricam, à Genève, *président*; Rob. Kaiser, à Genève, *secrétaire*; Montbaron, Neuchâtel, *trésorier*; O. Welti, Lausanne; E. Riedtmann, Saint-Gall.

M. F. Gysi, à Aarau, qui avait occupé la présidence pendant deux ans, avait décliné toute réélection. Lucerne a été désigné comme siège de l'assemblée générale de 1891.

Société française de photographie¹.

Séance du 2 Mai 1890.

(extrait).

Présidence de M. DAVANNE, vice-président.

M. le Président fait connaître à la Société qu'il a été invité à assister au mariage de la petite fille de Nicéphore Nièpce. Le Comité d'administration a cru, à cette occasion, devoir offrir à la jeune mariée le premier exemplaire de la médaille que le gouvernement a commandée à M. Solsi à l'occasion du cinquantenaire de la divulgation de la photographie.

M. le commandant Joly, pour préserver ses plaques de la réflexion que produit le halo, immerge dans de l'eau glycérinée une feuille de papier au charbon ramollie dans de l'eau tiède, et l'applique avec la raclette en caoutchouc derrière la glace sensible. Il constate que les glaces isochromatiques absorbent également beaucoup de rayons actiniques et par conséquent atténuent considérablement le halo.

¹ Lorsque la place nous le permettra, nous publierons dorénavant les principales communications faites à la Société française de photographie.